



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 118146

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les propositions exprimées par la fédération hospitalière de France (FHF) dans son projet pour l'avenir du service public hospitalier. La FHF souligne la nécessité de donner aux hôpitaux et aux établissements médico-sociaux les moyens d'améliorer encore leur gestion, notamment par une plus grande autonomie dans la gestion des ressources humaines. À cet effet elle suggère d'alléger les procédures de recrutement des personnels de la fonction publique hospitalière et des médecins par les établissements. Selon elle, le directeur et le président de la commission médicale d'établissement (CME) doivent être responsables du recrutement du médecin, par ailleurs nommé au niveau national conformément à un profil de compétences défini par le conseil exécutif de l'établissement, avec une possibilité de recours au niveau national en cas de conflit. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118146

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1500